

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ANTES du 14 mars 2011

Centre pédagogique de Malvilliers

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 29 mars 2010 et de l'AG extraordinaire du 31 mai 2010
 2. Journées de formation ANTES
 3. Adoption des rapports des délégués
 - a. CPPC, par Gérard Lebet
 - b. Commission des établissements spécialisés, par Sylvie Fontana
 - c. Collectif de l'Etat, par Jean-Pierre Oeuwray
 - d. Commission Description de fonctions, par Matthieu Pinsard
 - e. Commission Tripartite, par Blaise Geiser
 - f. Commission de régulation (CORé) et Niveau 1, par Françoise Jaquet
 4. Rapport du Comité, par la présidente
 5. Rapport de la caissière, par Anne-Marie Soller et adoption des comptes 2010
 6. Adoption du budget 2011
 - Cotisations de solidarité : quelques explications et décisions
 7. Nomination du comité et des vérificateurs de compte
 8. CCT-ES
 - Abaissement de l'horaire et suite des travaux
 - Les principales modifications
 9. Plaquette ANTES : pourquoi, comment, qui ?
 10. Divers
-

1. Deux procès-verbaux sont adoptés, sans modifications : celui de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011 et celui de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2010 (sur l'abaissement de l'horaire).

2. Journées de formation ANTES (un papier exhaustif présentant les thèmes et l'organisation prévue sont joints à ce procès-verbal)

Trois personnes se sont attelées à la tâche d'organiser des journées de formation : Khedidja Girardet, Brahim-Ali Hemma et Blaise Geiser.

Ces journées se dérouleront soit sur une année scolaire (automne 2011- printemps 2012) soit sur une année civile (2012, printemps puis automne).

Quatre thèmes ont été choisis : Auto-détermination – Troubles entre individualité et environnement – L'identité du travailleur social en pleine mutation – La parentalité et ses enjeux.

Les trois premiers thèmes se dérouleront sous la forme d'une table ronde (débat autour d'une question définie à l'avance). L'objectif est de laisser la place à des questionnements et pas seulement à un débat contradictoire. Autour de la table ronde : un représentant de l'ANTES, une personnalité politique régionale, un intervenant extérieur, un représentant d'Avenir Social. Et le public (les travailleurs sociaux) en interventions directes sur le débat. Le public peut être nombreux. Il est important pour nous qu'il y ait une personne qui représente le politique, afin qu'ils puissent mieux nous connaître, connaître mieux notre milieu, la manière dont nous travaillons.

Le quatrième thème serait travaillé sur une journée entière, type journée de formation, pour les réseaux professionnels, avec une conférence publique le soir.

L'objectif est ainsi de faire connaître l'ANTES, notamment par le biais de la conférence publique, pour laquelle nous inviterions une personnalité publiquement reconnue dans le domaine.

Les lieux de ces journées seront répartis entre le haut et le bas du canton.

Si vous pensez à d'autres thèmes de travail, avez d'autres envies, vous pouvez nous les proposer. Nous avons essayé de choisir des thèmes qui recouvrent l'ensemble des populations et des aspects différents du travail social. Les thèmes évolueront aussi en fonction des intervenants disponibles, de leurs idées, des questions qui surgiront.

Notre budget permet aussi de lancer ces journées et débats. Nous évaluerons ensuite ce qui a bien fonctionné, a répondu aux attentes, a été adéquat ou non. Cette évaluation se fera aussi auprès des membres de l'ANTES qui auront participé.

L'AG donne son feu vert pour la poursuite des démarches.

Le premier noyau de base des organisateurs a besoin de personnes supplémentaires pour aider à la mise sur pied de ces journées.

Ces journées auront lieu en semaine : beaucoup de personnes avaient regretté l'organisation de la dernière journée de formation sur un samedi. Nous imaginons que les tables rondes puissent avoir lieu de 18h à 20h pour ne pas trop empiéter sur la soirée. Ou alors tester aussi les formules 19h-21h ou 20h-22h.

Le comité demande quel budget nous lui allouons pour ces journées de formation; il demande 15'000.-.

Nous profitons de l'occasion pour remercier Khedidja de tout le travail effectué au sein du comité (qu'elle a quitté puisqu'elle a pris d'autres fonctions) et de celui qu'elle effectue encore pour ces journées de formation.

3. Rapports des délégués : merci à tous pour le travail effectué au sein des différentes commissions.

Pour la CPPC : Gérard Lebet et Françoise Jaquet; suppléants : Matthieu Pinsard et Jean Poget.

Pour la CC-ES : Sylvie Fontana

Pour le Collectif de l'Etat : Jean-Pierre Ouevray

Pour la Description de fonctions : Matthieu Pinsard et Yvan Pouly. Cette commission est arrivée à la fin de ses travaux et a été dissoute. Merci à eux pour tout.

Pour la Tripartite : Blaise Geiser

Pour la CORé et le Niveau 1 : Françoise Jaquet

Les rapports ne suscitent pas de questions.

4. Rapport du Comité

HELP : le Comité a besoin de forces supplémentaires. Des gens sont partis et nos effectifs deviennent un peu maigres; nous sommes presque trop peu pour s'occuper de tout ce dont nous devrions.

Nous pensons effectuer aussi une tournée dans les institutions pour nous faire connaître et toucher du monde.

5. Rapport de la caissière et adoption des comptes 2010

Les comptes ont été approuvés par les deux vérificateurs; tout est ok. Un bénéfice de Frs 14'128.35 a été fait. Cela est dû au fait que 10'000.- avaient été budgétés pour les journées de formation et n'ont pas été utilisés. La décharge à la caissière a été signée par Michel Taillard et Jean-Louis Roulier. L'AG adopte les comptes. Les vérificateurs proposent à l'AG de relever les montants attribués aux membres du comité pour remercier du travail effectué.

6. Budget 2011

Nous avons prévu une somme pour refaire la plaquette de présentation de l'ANTES car elle est désuète.

La somme allouée au poste recours juridique a été relevée car nous pensons en avoir les moyens.

Cotisation de solidarité et rétrocession : elle est prélevée à hauteur de 0.15% du salaire par l'employé, la même part étant payée par l'employeur. Elle sert à financer le nouveau bureau professionnel de la CCT-ES, paritairement entre les employés et les employeurs. Sur la totalité de la cotisation de solidarité, pour 2011, 60% sont dévolus au fonctionnement du bureau. 20% sont rétrocédés à l'ANMEA et 20% sont rétrocédés aux associations d'employés signataires de la CCT-ES. L'estimation qui a été faite de ces

20% est d'environ 60'000.-. La question de la rétrocession est complexe : tout d'abord, il faut savoir que les sommes rétrocédées ne doivent pas servir à enrichir les associations mais doit être rendues d'une manière ou d'une autre aux membres (formation par exemple). Le SSP de son côté souhaite rétrocéder à ses membres la cotisation de solidarité AVANT de faire le partage des 20% entre les associations, principe avec lequel nous ne sommes pas d'accord. Notre proposition est de négocier une rétrocession au prorata du nombre de membres par association et qu'une fois le partage effectué, les associations utilisent cet argent comme chacune l'aura décidé. De plus, SYNA a demandé à faire partie des associations partenaires mais nous avons d'abord envie de régler ces histoires de rétrocession avant d'accepter un nouvel interlocuteur. SYNA est le deuxième syndicat suisse; il couvre tous les champs professionnels. Leur représentant semble ouvert. Blaise Geiser précise qu'à ses yeux, il est important que la cotisation de solidarité ne soit pas la source unique de financement de notre association et que la voie "cotisation ordinaire" ne doit pas disparaître.

L'Assemblée générale décide donc de surseoir à l'acceptation de l'adhésion de SYNA jusqu'à ce que les problèmes liés à la rétrocession de la cotisation de solidarité soient réglés entre les associations déjà signataires de la CCT-ES.

Journées de formation : l'AG alloue une somme de 10'000.-. Si le groupe de préparation a besoin de plus, décharge est donnée au Comité de rallonger le budget si nécessaire.

Indemnités du Comité : l'AG augmente les montants à 1000.- pour la présidente et à 400.- pour les membres et délégués aux différentes commissions.

Le budget 2011 modifié comme ci-dessus est accepté.

7. Nomination du Comité et des vérificateurs de comptes

Jean-Daniel Otho est nouveau membre, depuis deux comités. Les autres membres sont reconduits dans leurs fonctions.

Vérificateurs de comptes : Jean-Louis Roulier et Paola Bolzoni
Suppléante : Annie Chognard

8. CCT-ES

- L'horaire de 47h est donc passé à 46h depuis le 1er janvier. Cela semble peut-être ridicule, il est vrai. Mais le processus est lancé, enfin.
- Il est important de garder le contact avec l'Etat et de bien définir les rôles des services de l'Etat afin que nous gardions la mainmise sur notre CCT-ES et en garantissons l'application dans le bon esprit.
- La CCT-ES reste évolutive : des demandes de révision vont être faites et c'est une bonne chose que de pouvoir faire évoluer les choses au fur et à mesure.
- Les employés vont recevoir prochainement la nouvelle version papier de la CCT-ES. Les modifications principales vous ont été présentées. La jurisprudence a été intégrée au corps de la convention, les annexes simplifiées. Les aspects plus "mouvants" tels que le tableau des diplômes et des classes salariales y relatives

sont simplement des ajouts et non plus des annexes : cela supprime la nécessité d'une nouvelle signature de tous les partenaires à chaque modification.

- Les PF reçoivent 200.- même quelque soit leur taux d'occupation. Ce montant concerne aussi les maîtres d'apprentissage.
- Certains textes ont dû être modifiés car la loi sur la fonction publique a été elle-même modifiée. A de très rares exceptions près, les modifications soit ne changent pas la situation antérieure, soit sont à l'avantage des employés.
- Bureau professionnel : c'est Anne Bourquard Froidevaux qui en est la secrétaire générale. Une personne s'occupera des descriptions de fonctions et un juriste a été engagé (mandats).
On recherche un local de deux à trois pièces pour y installer ce bureau. Dans une institution également si c'est possible.

9. Plaquette ANTES

Elle est à réactualiser. Blaise Geiser, Michel Taillard et Sylvie Fontana s'y collent.

10. Divers

Merci à Yvan Pouly pour tout le travail effectué ces dernières années. Il a cessé son activité parmi nous puisqu'il a changé de lieu de travail et de canton.

La séance est levée à 22h14
Pour l'Assemblée Générale : Sylvie Fontana

Annexe : document de présentation des journées de formation ANTES